



# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

5

## Conseil des Droits de l'Homme 23<sup>ème</sup> session de l'Examen Périodique Universel (EPU) Examen de São Tomé et Príncipe

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo souhaite la bienvenue à la délégation São Tomé et Príncipe et la félicite pour la présentation de son rapport au deuxième cycle de l'EPU.

Ma délégation se réjouit de voir que São Tomé et Príncipe a mis en application la plupart des recommandations issues du premier examen. Des efforts remarquables ont été déployés en vue d'améliorer tous les droits de l'homme, aussi bien civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels.

Sur le plan socio-économique, le pays a enregistré un franc succès dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la desserte en eau potable et de la transparence dans l'industrie extractive. S'agissant des droits des femmes et des enfants, les progrès sont également visibles. La création de l'Institut national pour la promotion de l'égalité et de l'équité en est une illustration. En outre, le pays a élaboré un programme ambitieux pour une réforme profonde du secteur de la justice.

Néanmoins, le chemin à parcourir est encore assez long, comme le reconnaissent les autorités santoméennes elles-mêmes. C'est pourquoi nous leur formulons les recommandations ci-après :

1. Rendre opérationnelle la Commission Nationale pour les droits des enfants en vue de garantir la réelle promotion et protection de leurs droits et de permettre leur développement intégral.
2. Mettre en place une Institution Nationale pour les Droits de l'Homme, en conformité avec les principes de Paris, afin de renforcer le système national des droits de l'homme aux côtés du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme récemment créé.
3. Envisager la ratification des instruments internationaux suivants : le Pacte International sur les droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte International sur les droits civils et politiques ainsi que la Convention Internationale sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Je vous remercie pour votre attention.

Par Mme Thérèse TSHIBOLA-tshia-KADIEBUE  
Conseiller d'Ambassade